

ANNONCES LEGALES

217318



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS 2020-2030 DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Conformément aux dispositions de l'arrêté 21/360/CM du 19 mars 2021, la Métropole Aix-Marseille-Provence, dûment représentée par sa Présidente en exercice et personne responsable du projet, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet du Plan de Déplacements Urbains 2020-2030.

Le Plan de Déplacements Urbains de la Métropole a pour objet de définir l'organisation des déplacements des personnes et des marchandises sur une période de dix ans. Il établit un plan d'actions qui s'inscrit dans les différentes démarches stratégiques métropolitaines. Le projet a fait l'objet d'une concertation préalable du public qui s'est déroulée de décembre 2018 à septembre 2019.

DATE DE L'ENQUÊTE

La Métropole Aix-Marseille-Provence informe les personnes intéressées que l'enquête publique se déroulera du **mardi 20 avril 2021 à 9h00** au **vendredi 21 mai 2021 à 17h00**, soit pendant 32 jours consécutifs.

COMMISSION D'ENQUÊTE

Madame la Présidente du Tribunal administratif de Marseille a désigné, par décision du 24 juillet 2020, une commission d'enquête publique composée de :

- Monsieur Alain CHOPIN, Général de gendarmerie retraité - en qualité de Président
- Monsieur Guy SANTAMARIA, Directeur général des services de la fonction publique territoriale retraité, et Monsieur Christian PELLET, Ingénieur en conseil en sécurité incendie et exposition en activité - en qualité de membres titulaires,
- Monsieur Marc MILLAUD, Directeur de société HLM retraité - en qualité de membre suppléant.

DOSSIER DE L'ENQUÊTE

Durant toute la durée de l'enquête, un dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture au public, aux dates et aux lieux suivants :

- Au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence : Le Pharo, 58 boulevard Charles Livon, BP 46014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02 ;
- Aux sièges des 6 Conseils de Territoire de la Métropole ;
- Dans les 92 mairies des communes métropolitaines ainsi que dans les 8 mairies de secteur de Marseille.

Ce dossier sera également consultable sur le registre numérique du projet de PDU 2020-2030 de la Métropole Aix-Marseille-Provence : <https://www.registre-numerique.fr/plan-deplacements-urbains-metropole-amp>.

Par ailleurs, toute personne pourra, dès la publication de l'arrêté, sur la durée de l'enquête, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique auprès de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Le Pharo, 58 boulevard Charles Livon, BP 46014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02.

Le projet a fait l'objet d'un avis n° 2574 de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale en date du 14 mai 2020, consultable avec le dossier.

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions jusqu'au 21 mai 2021 à 17h sur le registre d'enquête mis à disposition dans les lieux énoncés ci-dessous, ou les adresser au Président de la commission d'enquête :

- soit sur le registre numérique de la concertation : <https://www.registre-numerique.fr/plan-deplacements-urbains-metropole-amp>
- soit par écrit en s'adressant à Monsieur le Président de la commission d'enquête - Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction Générale Adjointe de la Mobilité-Direction Etudes et Stratégie BP 46014 13567 Marseille cedex 02
- soit par voie électronique à l'adresse suivante : commission.enquete.pdu@ampmetropole.fr.

La commission d'enquête les visera et les annexera audit registre. Les observations et propositions seront accessibles sur le registre dématérialisé du projet de PDU 2020-2030 consultable à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plan-deplacements-urbains-metropole-amp>.

PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public aux lieux et horaires suivants :

| COMMUNES | ADRESSE | DATES ET HORAIRES |
|-----------------|---|--|
| Aix-en-Provence | Territoire du Pays d'Aix Hôtel Boadès 13 100 AIX-EN-PROVENCE | Jeudi 22/04/2021 de 9h à 12h et Mercredis 05/05/2021 de 14h à 17h |
| Aubagne | Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile 932 avenue de la Fleuride 13 400 AUBAGNE | Mardi 27/04/2021 de 9h à 12h et Jeudi 06/05/2021 de 14h à 17h |
| Gardanne | Direction des services techniques et de l'urbanisme 1 av de Nice 13 120 GARDANNE | Jeudi 22/04/2021 de 14h à 17h |
| Istres | L'Hôtel de Ville situé 1 Esplanade Bernardin LAUGIER 13800 ISTRES | Mercredi 28/04/2021 de 9h à 12h |
| Istres | Territoire Istres Ouest Provence Direction de l'aménagement du territoire Trigance 4 allée de la passe-pierre 13 800 ISTRES | Lundi 17/05/2021 de 14h à 17h |
| La Ciotat | Service Urbanisme et Foncier Hôtel de Ville, 1 ^{er} étage rond-point des messageries maritimes 13600 LA CIOTAT | Mardi 04/05/2021 de 9h à 12h et Mercredi 19/05/2021 de 14h à 17h |
| Marignane | Direction de l'Aménagement et du territoire Hôtel de ville Cours Mirabeau 13 700 MARIIGNANE | Mercredi 21/04/2021 de 9h à 12h et Mardi 04/05/2021 de 14h à 17h |
| Marseille | DGA de l'urbanisme et du Patrimoine 40 rue Faucher 13 002 MARSEILLE | Jeudi 29/04/2021 de 13h45 à 16h45 et Lundi 17/05/2021 de 9h à 12h |
| Martigues | Territoire du Pays de Martigues Hôtel de l'Agglomération rond-point de l'Hôtel de ville 13500 MARTIGUES | Vendredi 30/04/2021 de 9h à 12h |
| Martigues | Hôtel de ville rdc, local des permanences rond-point de l'Hôtel de Ville 13500 MARTIGUES | Jeudi 20/05/2021 de 14h à 17h |

| | | |
|----------------------|--|--|
| Mirammas | Hôtel de Ville Place Jean Jaurès 13 140 MIRAMAS | Mardi 27/04/2021 de 14h à 17h et Mardi 11/05/2021 de 9h à 12h |
| Pertuis | direction des Services Techniques 195 impasse Jules Seguin 84 120 PERTUIS | Mardi 20/04/2021 de 14h à 17h |
| Marseille Pharo | Siège de la Métropole Aix Marseille Provence 58 bd Charles Livon 13 007 MARSEILLE | Mercredi 21/04/2021 de 14h à 17h et Vendredi 21/05/2021 de 9h à 12h |
| Salon de-Provence | Territoire du Pays Salonais Rdc, 281 boulevard du Maréchal FOCH 13 666 SALON-DE-PRO- VENCE CEDEX | Mardi 20/04/2021 de 9h à 12h et Vendredi 21/05/2021 de 14h à 17h |
| Vitrolles | Direction générale adjointe VCDU Bâtiment l'Azuréen - Arcades des Cîteaux 13127 VITROLLES | Vendredi 23/04/2021 de 9h à 12h et Lundi 03/05/2021 de 14h à 17h |

La commission tiendra également des permanences téléphoniques sur rendez-vous, aux dates et horaires suivants :

| Dates | Numéros de téléphone |
|------------------------------------|----------------------|
| Le lundi 26 avril 2021 de 9h à 17h | 06 32 87 50 69 |
| Le lundi 10 mai 2021 de 9h à 17h | 06 32 87 50 44 |
| Le mardi 18 mai 2021 de 9h à 17h | 06 32 87 50 43 |

Prise de rendez-vous à effectuer 48h avant la date via le registre numérique de la concertation
<https://www.registre-numerique.fr/plan-deplacements-urbains-metropole-amp> ou par téléphone aux numéros visés ci-dessus.

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de la COVID 19 (distanciation physique, mesures barrières...) seront fixées par la Métropole en matière de consultation des registres et documents d'enquête publique, par lieux d'accueil, communes et territoires, suivant la configuration locale d'accueil du public et de la tenue des permanences des commissaires enquêteurs.

Des recommandations d'organisation pourront être examinées avec la commission d'enquête afin d'assurer l'équilibre entre les exigences de la sécurité sanitaire et l'information du plus large public.

Le public devra se munir d'un masque lors de la consultation des dossiers en mairie et lors des permanences du commissaire enquêteur, lequel ne pourra recevoir en entretien plus de deux personnes à la fois.

PUBLICITÉ

Publicité par voie d'affichage : un avis est affiché aux endroits prévus à cet effet, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée aux lieux suivants :

- Tableaux d'affichage des mairies des 92 communes de la Métropole, ainsi que des mairies de secteur de Marseille et des mairies annexes des communes en dépendant ;
- Tableaux d'affichage des sièges des 6 conseils de territoire de la Métropole ;
- Au siège de l'enquête à l'adresse Marseille 7ème, Le Pharo, 58 boulevard Charles-Livon - BP 46014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02

Publication par voie de presse : l'avis d'enquête est publié dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse et du Var, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et appelé à l'identique dans les huit premiers jours de celle-ci.

Publication électronique : un registre numérique est ouvert au public sur toute la durée de l'enquête publique au lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/plan-deplacements-urbains-metropole-amp>

La publicité de l'avis d'information du public sera également l'objet d'affichages complémentaires dans divers lieux publics des communes et sera également portée à la connaissance du public par divers moyens de communication et d'information mis en oeuvre par la Métropole, les conseils de territoire et les communes.

CLOTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête publique comprenant les courriers ou dossiers joints seront collectés sans délai par la Métropole et remis à la commission d'enquête pour être clos par le Président de la commission. En application de l'article R.123-18 du code de l'environnement, après clôture des registres d'enquête, le Président de la commission d'enquête rencontrera, dans un délai de huit jours, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, la commission d'enquête adressera à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence un rapport unique relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies. Ses conclusions motées seront consignées dans une présentation séparée précisant si elles sont favorables, défavorables sous réserve ou défavorables au projet de Plan de Déplacements Urbains.

Une copie du rapport et des conclusions motées sera transmise par le Président de la commission d'enquête à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus pendant un an à la disposition du public :

- à la Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction Générale Adjointe de la Mobilité - Direction Etudes et Stratégie, située à Marseille 2ème, 2 bis Bd Euromed, qual d'Arcen ;
- au siège de chacune des communes de la Métropole, ainsi qu'aux mairies de secteurs de Marseille ;
- sur le registre numérique d'enquête publique : <https://www.registre-numerique.fr/plan-deplacements-urbains-metropole-amp>

DECISION AU TERME DE L'ENQUÊTE

La Métropole Aix-Marseille-Provence, après avis simple des conseils de territoire, se prononcera par délibération sur l'approbation du Plan de Déplacements Urbains. Elle pourra, au vu des résultats de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de son approbation.

APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE TRAVAUX

POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITÉ ADJUDICATRICE
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur
Ville d'Allèins (13), Cécile FABRE, Cours Victor-Hugo, 13980 Allèins, FRANCE.
Tel : +33 490593705. E-mail : cecile.mairie.allains@gmail.com.

ADRESSE(S) INTERNET

Adresse générale du pouvoir adjudicateur / de l'entité adjudicatrice : <http://www.allains.fr>
SITE DU PROFIL D'ACHETEUR : <https://www.marches-securises.fr>

DESCRIPTION DU MARCHÉ

OBJET DU MARCHÉ
Réaménagement de l'avenue Jean Moulin à Allèins - 13980
Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)
45232130, 45232150, 45233140, 45316110

LIEU D'EXÉCUTION

Avenue Jean Moulin 13980 Allèins

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

TYPE DE MARCHÉ

TRAVAUX : Exécution

TYPE DE PROCÉDURE

Procédure adaptée

DIVISION EN LOTS : Oui

IL CONVIENT DE SOUMETTRE DES OFFRES POUR : un ou plusieurs lots

Date prévisionnelle de commencement des travaux 10 mai 2021

DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION

DURÉE EN MOIS : 7 (à compter de la date de notification du marché).

Conditions de délai
Date limite de réception des offres ou des demandes de participation Vendredi 02 avril 2021 - 18:00

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française Française.

UNITÉ MONÉTAIRE UTILISÉE : Euro.

Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat

DOCUMENTS À PRODUIRE OBLIGATOIREMENT PAR LE CANDIDAT, À L'APPUI DE SA CANDIDATURE :

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : 1: Prix des prestations 40%

2: Valeur technique 60%

Autres renseignements
page 1/2

Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice 2021_01

INFORMATIONS SUR LES LOTS

LOT N° 1 : V.R.D. - Terrassements

DESCRIPTION SUCCINCTE :

Travaux VRD pour le réaménagement de l'avenue Jean Moulin à Allèins

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 45232130

, 45232150, 45233140

LOT N° 2 : Eclairage

DESCRIPTION SUCCINCTE :

Eclairage

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 45316110

Date d'envoi du présent avis
15 mars 2021

218224



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

AREA PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

M. Laurent GELLE LACROIX - Directeur Général pour Région Provence-Alpes-Côte d'Azur 29 Bd Charles Nédélec 13331 Marseille - Cedex 03

RÉFÉRENCE ACHETEUR : 9N1AA21023 L'avis implique un marché public

OBJET : Rénovation du SSI du LEPA CARMEJANE à LE CHAFFAUT (04)

Procédure : Procédure adaptée

FORME DU MARCHÉ : Prestation divisée en lots : non

CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% Valeur technique

60% Prix des prestations

REMISE DES OFFRES : 26/04/21 à 17h00 au plus tard.

ENVOI À LA PUBLICATION LE : 26/03/2021

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://achat.maregionsud.fr>

218074

MARSEILLE

AVIS

ASSO YES WE CAMP

Dans le cadre de la construction d'une halle sur le Parc FORESTA, nous publions sur notre site un appel d'offre pour le lot « Gros Œuvre » disponible à l'adresse suivante : <https://yeswecamp.org/forest/> ; réf. 2021-02 ; réponses attendues pour le 09.04.2021.

Renseignements à l'adresse admin@yeswecamp.org